



Pourquoi l'étang de Bollement est-il laissé à l'abandon ?

L'étang de Bollement, situé sur la commune de St-Brais, est propriété du Canton du Jura. Cet étang, le Tabeillon et la forêt aux alentours forment la réserve naturelle de Bollement. Celle-ci a un passé très actif dans le domaine des moulins à eau. Au bas de l'étang se situait autrefois une scierie-moulin dont les roues fonctionnaient grâce à l'eau s'écoulant de l'étang. Seul vestige encore restant de cette époque sur le site, la dernière roue ne tourne aujourd'hui malheureusement plus alors qu'il en faudrait sans doute peu pour la remettre en marche.

Il s'agit là d'un site pittoresque où la faune et la flore partagent un biotope magnifique qui a de la valeur pour notre région. D'ailleurs, Jura Tourisme en fait la promotion sur son site internet : les sentiers pédestres de Jura Rando longent les bords de l'étang, autrefois si propre et agréable à parcourir. Bollement est d'ailleurs le point de départ d'une randonnée à travers la Combe-Tabeillon.

Malheureusement, depuis quelques années, le développement de la végétation ne cesse de prendre peu à peu le dessus. Aujourd'hui, l'état de l'étang laisse véritablement à désirer. Il est en tous les cas peu ragoutant et n'est pas agréable à regarder : des algues et autres plantes recouvrent désormais presque entièrement la surface de l'étang dont la couleur de l'eau fait plus penser à une vieille marre abandonnée qu'à un étang d'importance cantonale !

En automne 2016, la commune de St-Brais s'est inquiétée de l'état peu esthétique de cet étang en interpellant l'Office de l'environnement. Ce dernier considère certes que l'étang de Bollement est « un des objets importants de notre patrimoine culturel et paysager » mais semble ne pas trouver opportun un meilleur entretien de cette étendue d'eau. En effet, l'Office de l'environnement constate qu'il existe un phénomène malheureusement observé sur le site, soit celui du développement sur le lit de l'étang d'une plante néophyte envahissante portant le doux nom d' « Elodée du Canada », aussi appelée « peste d'eau », contre laquelle il estime qu'il est « disproportionné, voire impossible de lutter ». L'Office considère que « la présence de cette espèce n'est effectivement pas avantageuse d'un point de vue esthétique » mais que l'étang ne se trouve pas dans un état de dégradation et n'est pas en péril car la propagation de cette plante néfaste n'a que peu d'impact sur la diversité biologique du site.

Cependant, renseignements pris, il semble que les élodées représentent une menace pour la nature. Elles ne sont consommées ni par les oiseaux, ni par les poissons et

peuvent donc se répandre rapidement. Par ailleurs, elles menacent la flore indigène et forment des peuplements denses et monotones sur de grandes surfaces.

Quoi qu'il en soit, il ne fait aucun doute que l'état actuel dans lequel se trouve l'étang de Bollement n'est en rien avantageux d'un point de vue esthétique et donc touristique.

Au vu des éléments qui précèdent, il est demandé au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- a) Le Gouvernement ne trouve-t-il pas dommageable, notamment pour l'attrait touristique de la région, que l'étang de Bollement soit laissé dans un tel état de dégradation ?
- b) Quel est actuellement l'entretien apporté à l'étang de Bollement ?
- c) L'Etat jurassien étant assurément très attentif à la protection, à la conservation et à la valorisation de ce site, quelles mesures seraient envisageables afin de rendre à l'étang de Bollement sa beauté et son charme d'autrefois ?
- d) Pourquoi l'Office de l'environnement considère-t-il qu'il est disproportionné, voire impossible de lutter contre le phénomène envahissant qui touche cet étang ?
- e) Si l'on désirait lutter et tenter d'éradiquer cette plante néfaste qu'est l'Elodée du Canada, en quoi consisterait le travail que nécessite l'éradication de cette végétation envahissante ?
- f) A combien s'élèverait le coût des travaux ?
- g) Quels risques concrets cette plante représente-t-elle pour la faune et la flore indigène ?
- h) Est-il envisageable de remettre en état également la roue de Bollement encore présente sur le site ? Dans l'affirmative, quel en serait le coût ?
- i) En laissant perdurer la situation actuelle, ne risque-t-on pas d'attendre que l'étang se trouve dans un état de dégradation tel qu'il soit trop tard pour revenir en arrière ? Cela ne serait-il pas dommage ?

Delémont, le 31 mai 2017

Pour le Groupe PDC-JDC

Pauline Queloz